

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Juin 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/02

OBJET : Subventions complémentaires exceptionnelles pour les collèges publics - Exercice 2009.

- Cantons : Montereau-Fault-Yonne, Crécy-la-Chapelle, le Mée-sur-Seine, Perthes-en-Gâtinais, Lizy-sur-Ourcq, Pontault-Combault, la Ferté-sous-Jouarre et Brie-Comte-Robert.

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet d'attribuer aux collèges publics des subventions de fonctionnement exceptionnelles complémentaires. Elles représentent un montant total de 139 483,37 €.</p>
--

I - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX COLLEGES CONNAISSANT UNE SITUATION PARTICULIERE

A – CREDITS DE FONCTIONNEMENT POUR LES DEPENSES DE VIABILISATION

En raison de travaux de réhabilitation certains collèges doivent utiliser cette année des préfabriqués chauffés électriquement et dès ce début d'année sont en difficulté pour faire face à leurs charges de viabilisation.

C'est le cas du collège « Paul Eluard » à Montereau-Fault-Yonne dont la consommation électrique a beaucoup augmenté. De novembre 2007 à mars 2008, sa consommation s'élevait à 13 544,22 €, de novembre 2008 à mars 2009, sa consommation s'élève à 67 742,14 €.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € a déjà été accordée au collège lors de la première répartition de subventions complémentaires le 30 avril 2009 .

Je vous propose par conséquent de la compléter en attribuant une subvention estimée à 50 000 €.

Le collège « Mon Plaisir » à Crécy-la-Chapelle fait également l'objet de travaux de réhabilitation, la consommation d'électricité engendrée par le chauffage des bâtiments démontables entraînera des surcoûts importants.

Je vous propose d'attribuer au collège une subvention exceptionnelle estimée à 18 000 €.

Pour le collège « Elsa Triolet » au Mée-sur-Seine, durant la saison de chauffe 2006-2007, un problème de nature technique a engendré des erreurs de mesures de consommation dans le cadre de travaux sur l'installation de chauffage géothermique. Suite à un protocole d'accord avec la CGCU, certaines factures restent à régler.

Je vous propose par conséquent de lui attribuer une subvention de 22 000 €.

En raison des dépenses importantes de gaz non connues lors de la préparation de la première répartition complémentaire, auxquelles le collège « Robert Doisneau » de Dammarie-les-Lys a dû faire face en ce début d'année, dans l'attente du résultat d'un audit et au vu de ses fonds de réserve, je vous propose de lui attribuer une subvention exceptionnelles de 12 000 €.

Il en est de même pour le collège « Grand Parc » à Cesson pour lequel je vous propose d'attribuer une subvention complémentaire de 12 000 €.

B – CREDITS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELS

Le collège « Camille Saint-Saens » de Lizy-sur-Ourcq a dû faire face à des dépenses exceptionnelles :

- en raison de difficultés dans la structure, le collège s'est installé provisoirement en mai 2008 dans les locaux du lycée Samuel Beckett à la Ferté-sous-Jouarre et dans les locaux du collège « La Rochefoucauld » à la Ferté-sous-Jouarre. Les dépenses d'occupation se sont élevées à respectivement 4 343,50 euros (1 241 repas à 3,50 €) et 1 387,87 euros (407 repas à 3,41 €) ;

- en raison de travaux de rénovation et de la fermeture de la cuisine, le collège a dû faire appel à un traiteur sur la période de novembre 2008 à avril 2009. Les frais supplémentaires s'élèvent à 17 600 €.

Je vous propose donc de lui attribuer une subvention totale de 23 331,37 €.

Le collège « Monthéty » de Pontault-Combault sollicite une subvention exceptionnelle pour la remise en état du mur d'escalade dont le coût est évalué à 1 200 €. Je vous propose de lui allouer une subvention de 600 €.

C – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONEMENT POUR L'OUVERTURE D'UNITES PEDAGOGIQUES D'INTEGRATION (U.P.I.)

A la rentrée scolaire 2009-2010, 2 U.P.I. vont ouvrir leurs portes dans les collèges suivants :

- « La Rochefoucault » à la Ferté-sous-Jouarre
- « Arthur Chaussy » à Brie-Comte-Robert

Pour chaque ouverture d'U.P.I. une subvention de 776,00 € est accordée, soit un montant de 1 552,00 € pour ces deux collèges.

Une dotation d'équipement de 2 000 € par collège leur est également attribuée et est disponible sur les crédits relatifs aux opérations ponctuelles de la DEESF.

II – SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Au budget primitif, un crédit de 14 170 000 € a été réservé sur le programme « collèges publics », opération « participation aux budgets des collèges publics ».

Sur ce crédit, nous avons déjà réparti, au titre des subventions initiales 2009, la somme de **13 153 478 €** lors de notre séance du 24 octobre 2008. Mais la subvention initiale de fonctionnement de six établissements a été diminuée du montant de leur participation au coût d'acquisition d'un véhicule de service pour un montant total de **18 485,63 €**. C'est pourquoi, les crédits qui seront mandatés s'élèveront à **13 134 992,37 €**.

Les crédits complémentaires alloués au titre du programme « collèges publics » lors de la séance du 30 avril dernier s'élevaient à la somme de **769 313,20 €**.

Les crédits complémentaires qui sont proposés aujourd'hui s'élèvent à **139 483,37 €** et se répartissent de la façon suivante :

- crédits attribués pour la viabilisation.....114 000,00 €
- crédits exceptionnels.....23 931,37 €
- crédits attribués au titre d'ouverture d'U.P.I.....1 552,00 €

Après ces diverses affectations, le solde disponible sur l'opération « Participation au budget des collèges publics » s'élèverait alors à 126 211,06 €

Si ces propositions reçoivent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/02 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : MME DELESSARD
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Juin 2009

OBJET : Subventions complémentaires exceptionnelles pour les collèges publics - Exercice 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération du Conseil général en date du 24 octobre 2008 approuvant l'attribution des subventions initiales de fonctionnement aux collèges publics,

Vu la délibération du Conseil général en date du 27 mars 2009 approuvant le budget primitif pour 2009,

Vu la délibération du Conseil général en date du 30 avril 2009 procédant à la première répartition de crédits complémentaires pour les collèges publics,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

sur le programme « Collèges publics », opération « Participation aux budgets des collèges publics », d'allouer aux collèges publics des subventions de fonctionnement pour un montant total de 139 483,37 € conformément à l'annexe de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

Subventions complémentaires au titre du fonctionnement des collèges publics

Collèges	Montant subvention	Observations
Paul Eluard à Montereau-Fault-Yonne	50 000,00 €	Chapitre Viabilisation
Mon Plaisir à Crécy-la-Chapelle	18 000,00 €	Chapitre Viabilisation
Elsa Triolet au Mée-sur-Seine	22 000,00 €	Chapitre Viabilisation
Robert Doisneau de Dammarie-les-Lys	12 000,00 €	Chapitre Viabilisation
Collège Grand Parc à Cesson	12 000,00 €	Chapitre Viabilisation
Camille Saint-Sens à Lizy-sur-Ourcq	23 331,37 €	Frais d'installation provisoire + frais de demi-pension
Monthety à Pontault Combault	600,00 €	Participation du département à la réfection du mur d'escalade
La Rochefoucault à La-Ferté-sous-Jouarre	776,00 €	Ouverture U.P.I. rentrée 2009/2010
Arthur Chaussy à Brie-Comte-Robert	776,00 €	Ouverture U.P.I. rentrée 2009/2010

